

Informations inscriptions périodiques pour l'accueil de loisirs des mercredis 2022/2023

Il y aura 5 périodes de septembre 2022 à juillet 2023. La fiche d'inscription est donnée à chaque famille pour la première période puis sera disponible sur le site internet et à la structure enfance au retour de chaque vacance.

PERIODES	DATES DES PERIODES	DATE LIMITE DE DEPÔT D'INSCRIPTION
1	7 septembre au 19 octobre 2022	Jeudi 7 juillet 2022
2	9 novembre au 14 décembre 2022	Lundi 3 octobre 2022
3	4 janvier au 8 février 2023	Lundi 5 décembre 2022
4	1 mars au 12 avril 2023	Lundi 23 janvier 2023
5	3 mai au 5 juillet 2023	Lundi 27 mars 2023

L'accueil de loisirs du mercredi matin ou journée se fait avec une tarification basée sur le quotient familial (voir les tarifs sur la feuille en annexe dans ce dossier).

Aucune absence ne sera remboursée sauf en cas de maladie sur présentation d'un certificat médical remis dans les 48h au responsable.

L'inscription à l'accueil de loisirs du mercredi matin ou journée se fait :

- ▶ **À l'année** uniquement lors des inscriptions de rentrée en remplissant la fiche d'inscription année scolaire 2022/2023
- ▶ **Ou à la période** lors des périodes précisées ci-dessus, en remplissant la fiche périodique

Dans tous les cas, la facturation se fera mensuellement et pour la période (validée par les familles).



- Toute participation à l'accueil de loisirs du mercredi ne pourra être possible sans inscription préalable avec le dossier complet rempli et signé.
- L'inscription sera alors définitive et facturée.
- Si besoin d'inscrire votre enfant pour raison exceptionnelle, veuillez contacter Sébastien PAVY, responsable du service enfance et jeunesse par mail à enfancejeunesse@laillyenval.fr ou 02.38.44.72.79 et voir si l'inscription est possible.
- En cas d'absence de votre enfant, merci de prévenir le responsable.
- **Merci de prévoir des chaussons et une gourde pour votre enfant.**